

# R

**PAGES ROMANDES**

REVUE SUR LA PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE  
LES DÉFICIENCES INTELLECTUELLES  
ET DÉVELOPPEMENTALES

N°4

12 / 2019



**Auto-représentation**

# Une formation ? En binôme bien sûr !

Doriane Gangloff, formatrice et coach d'auto-représentant-e-s

## PROJET DROITS ET PARTICIPATION

Depuis que la Suisse a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ASA-Handicap mental a œuvré pour donner la parole aux personnes avec un handicap mental. Le projet Droits et Participation<sup>1</sup> est né de cette volonté.

Pour ce faire, ASA-Handicap mental a adapté à la réalité helvétique un kit de formation à la Convention en facile à lire et à comprendre. Ce kit est composé d'un livret illustré, expliquant les articles de cette Convention, et de cartes photos et questions permettant l'appropriation des articles de celle-ci.

Une septantaine de personnes avec un handicap mental et une dizaine de professionnel-le-s ont participé au projet Droits et Participation. Après s'être familiarisées aux droits de la Convention, à la prise de parole en public et à l'autoreprésentation, ces personnes ont travaillé ensemble durant toute l'année 2015. Le dossier «Reconnaissez nos droits»<sup>2</sup> est le résultat de l'analyse de ces rencontres.

## BESOINS EN FORMATIONS

En 2016, plusieurs groupes ont continué à se réunir afin notamment de faire de la sensibilisation. Le groupe des autoreprésentant-e-s

de Genève était l'un d'eux. Ce dernier continue par ailleurs à se réunir une fois par mois. Très rapidement, il est apparu que pour changer le regard que la société porte sur les personnes avec un handicap mental, il était nécessaire de recourir à de la formation.

Parmi les thèmes envisagés, ceux relatifs aux droits inscrits dans la Convention et à l'autoreprésentation se sont naturellement imposés. ASA-Handicap mental a développé ces cours et les propose dans le cadre de son programme de formations<sup>3</sup> disponible sur son site Internet.

## STRUCTURE DES FORMATIONS

Dans l'esprit de la Convention, ces formations ont naturellement été pensées de manière inclusive. Elles sont en effet proposées par deux formateur-trice-s - l'un-e de métier et l'autre en situation de handicap - et données à un public tant de personnes en situation de handicap que de professionnel-le-s. Le fait de « mixer » ces deux publics permet des échanges très intéressants et riches ; les professionnel-le-s sont le plus souvent étonné-e-s des compétences des personnes en situation de handicap.

Au départ il a fallu faire des recherches et développer une méthodologie innovante. Deux projets ont retenu notre attention : la

formation DESHMA<sup>4</sup>, qui a pour but de « Développer la Sensibilisation au Handicap Mental par les Autoreprésentant-e-s », et le projet TopSide<sup>5</sup>, développé par Inclusion Europe, qui forme des personnes avec un handicap mental à devenir parrains ou marraines. En s'inspirant de ces projets et en travaillant notamment avec le groupe des autoreprésentant-e-s genevois-e-s et quelques autoreprésentant-e-s vaudois-e-s intéressé-e-s à devenir formateur-trice-s, nous avons pu déterminer leurs besoins en termes de soutien. L'autoreprésentant-e - formateur-trice dans le cadre de ces formations se place ici comme pair-e-expert-e. Il s'agit en effet d'une personne qui a déjà suivi la formation aux droits de la Convention, qui a fait partie des groupes d'autoreprésentant-e-s du projet Droits et Participation et qui a le souhait de transmettre son savoir et ses compétences à d'autres personnes en situation de handicap. Plusieurs rencontres sont effectuées avant la formation durant lesquelles le-la formateur-trice de métier et le-la formateur-trice en situation de handicap développent ensemble le plan de formation ainsi que les supports utilisés. Le plan de formation permet à chaque intervenant-e de savoir comment les cours se dérouleront, à savoir qui doit intervenir, à quel moment et sur quel sujet. Il est

également important de se préparer ensemble au fait qu'une formation ne se déroule jamais exactement de la même manière, une certaine forme d'improvisation étant donc nécessaire. Pour cela, des jeux de rôle sont effectués lors de la préparation. Ensuite il faut se lancer : c'est par l'expérience que l'on apprend le plus.

Enfin, à la fin de chaque formation, une évaluation de la formation par les participant-e-s est effectuée ainsi qu'une auto-évaluation des deux formateur-trice-s. L'amélioration des formations passe par cela.

### ÉVALUATION DES FORMATIONS

En 2018-2019, ASA-Handicap mental a effectué six formations à la Convention dans une institution genevoise. Des évaluations ont été effectuées à la fin de chaque formation tant par les participant-e-s que les formateur-trice-s. Les participant-e-s ont particulièrement apprécié les supports utilisés et le fait que ces formations soient proposées en binôme. Les supports réalisés en facile à lire et à comprendre et largement illustrés étaient jugés bien adaptés tant pour les personnes avec un handicap mental ou psychique que pour les collaborateur-trice-s.

Le fait qu'un-e des formateur-trice-s était un-e autoreprésentant-e a permis aux participant-e-s également en situation de handicap de s'identifier et de se projeter dans leur futur plus facilement. Ces personnes ont ainsi dit vouloir aussi devenir des autoreprésentant-e-s et faire comme leurs pair-e-s. Enfin, beaucoup ont souhaité que ces apprentissages ne s'arrêtent pas là et désiraient s'investir dans des groupes d'autoreprésentant-e-s par exemple.

Les autoreprésentant-e-s-formateur-trice-s se sont senti-e-s valorisé-e-s par cette expérience. Tous trouvent en effet important d'aider les autres à connaître et respecter leurs droits.

Enfin, en tant que formateur-trice de métier, il est indispensable

de prendre du temps pour bien connaître son binôme et préparer la formation de manière approfondie. Il faut individualiser au maximum la préparation et la réalisation de la formation et l'adapter le plus possible aux compétences de l'autoreprésentant-e-formateur-trice. Pouvoir s'adapter durant la formation tant aux participant-e-s qu'à l'autoreprésentant-e-formateur-trice est une autre qualité indispensable.

La participation des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de leur vie étant le principe fondamental de la Convention, il était par conséquent naturel de leur proposer une place de formateur-trice-s pour leurs pair-e-s. Les formations en binômes sont bien entendu plus exigeantes en termes de temps et de préparation mais cela en vaut réellement la peine car elles ne s'en trouvent que beaucoup plus riches ! •

- 1 Voir à ce sujet les deux articles suivants : Guerdan, V. (2016), «Reconnaissez nos droits!», Pages romandes N°3: 09/2016, pp. 10-13 et Gangloff, D. et Guerdan, V. (2015), Projet « Droits & Participation », Pages romandes N°1: 03/2015, pp. 25-26.
- 2 Dossier «Reconnaissez nos droits» téléchargeable sur le site d'ASA-Handicap mental: [www.asahm.ch/droits-participation](http://www.asahm.ch/droits-participation)
- 3 Programme de formation d'ASA-Handicap mental disponible à l'adresse suivante: [www.asahm.ch/formations](http://www.asahm.ch/formations).
- 4 Information sur le projet DESHMA téléchargeable sur le site de l'Institut Universitaire Santé Social de Lille: [www.iu2s.fr/](http://www.iu2s.fr/)
- 5 TopSlide: [www.peer-support.eu/?lang=fr](http://www.peer-support.eu/?lang=fr)

